



ACADEMIE DE LILLE Flash infos septembre 2020

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:
DAMADE Claire
Collège F Mitterrand ARRAS
Tel : 06 38 30 50 99

S. A. ADJOINTE :
GRESSIER Valérie
Lycée du Détroit CALAIS
Tel : 06 75 72 21 58

**Secrétaire Départementale
Pas de Calais :**
BOUTEILLE Christelle
EREA CALAIS
Tel : 06 10 68 71 94

**Secrétaire Départementale
Nord :**
MAHFOUDI Feiza
Lycée Gaston Berger LILLE

Trésorière académique :
(Envoi syndicalisation)
MONTUY Frédérique
1 rue du tertre
62500 SAINT MARTIN lez
Tatinghem
Tel : 06 62 72 01 08
frederique.montuy@ac-lille.fr

trésorière djointe :
VERVAECKE Marie
Lycée Beaupré
HAUBOURDIN

Notre mail :
lillesnics@gmail.com
Notre site :
<http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>

Une rentrée exceptionnelle à bien des égards

La précédente année scolaire a été particulièrement éprouvante pour toutes et tous les infirmier.es de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur dans tous les domaines, personnel, professionnel.

Loin de nous rassurer, les discours contradictoires se multiplient et nos inquiétudes grandissent.

Le changement de gouvernement a vu nommer Jean Castex comme Premier Ministre, un mauvais signe pour l'ensemble des infirmier.es que de voir l'instigateur de la T2A (tarification liée à l'activité des professionnels de santé) à la tête du gouvernement, mais également plus spécifiquement pour notre corps puisque la décentralisation est sa priorité.

Notre ministre poursuit son chemin solitaire, l'absence d'anticipation de notre ministère qui, en pleine crise sanitaire, refuse de renforcer ses moyens infirmiers est affligeante et s'apparente à une carence de l'Etat.

Le SNICS alerte sur une rentrée éprouvante et inacceptable pour les infirmier.es de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur.

En plus d'un protocole discutable, il persiste des problèmes organisationnels et de mise à disposition du matériel de protection adéquat et en quantité suffisante (masques, gel hydro alcoolique, produit de désinfection, masques FFP2 et sur-blouses pour les infirmier.es de l'Education nationale).

Nous interpellons dès maintenant madame le Recteur sur le manque de moyens, les conditions de notre reprise.

Clairement, les infirmier.es de l'EN ne savent pas, à ce jour, en tout état de cause, comment elles-ils vont pouvoir faire face pour cette année scolaire 2020 2021.

Le bureau académique

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES RELATIF AUX MEDECINS ET PERSONNELS DE SANTE SCOLAIRE : *Une logique archaïque, prescriptive et une aubaine pour les fossoyeurs du service public !!*

Nous avons eu la surprise de découvrir un rapport de la cour des comptes en avril 2020 intitulé : les médecins et les personnels de santé scolaire ». A la demande du président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale cette enquête avait pour objectif de repérer les personnels qui participent au repérage et au suivi des troubles des apprentissages susceptibles d'entraver la scolarité des élèves.

L'Académie de Lille fait partie des académies pilotes.

A la lecture de ce rapport, on découvre que la cour des comptes n'a pu s'appuyer sur les données de la DGESCO (ministère) et statistiques académique, car trop partielles et peu fiables. L'évaluation de l'évolution de la santé des élèves s'appuie sur la dernière synthèse fondée sur année scolaire 2013-2014. Dans ce rapport, il apparaît aussi un manque de connaissance de l'activité des infirmières. « Dans plus de la moitié des cas, voire près de deux tiers des cas, les recteurs ne disposent pas de cette synthèse annuelle.....

Ce rapport conclu qu'en raison du manque de médecins il faut « créer un service social et de santé en réajustant au profit du premier degré les moyens en personnels infirmiers et d'assistance sociale (qui sont trop concentrés sur le second degré...). Dans le cadre de cette réorganisation, une revalorisation indemnitaire des médecins sera prévue »....

Pour ce service de santé ou CMS, piloté par un médecin, le rapport parle d'un partage des tâches entre infirmières et médecins Ainsi en grande section maternelle, l'infirmière, à l'aide du carnet de santé voit les enfants (poids, taille, vue, audition, vaccinations...) et si elle signale un problème ou repère des difficultés scolaires (???) le médecin réalisera un examen plus approfondi.

Avis du SNICS/FSU :

Nous pouvons nous inquiéter fortement de notre engagement et de notre responsabilité professionnelle dans ce repérage et le suivi des troubles des apprentissages susceptibles d'entraver la scolarité des élèves... Non seulement nous n'avons pas les compétences pour évaluer une scolarité mais en plus cette réorganisation en service nous éloignerait pour longtemps d'une revalorisation professionnelle de notre catégorie A

Dès février 2020, nous avons de fortes inquiétudes sur notre devenir à l'Education Nationale. Dans chaque académie, des militantes du SNICS/FSU se sont mobilisées pour entrer en contact avec les politiques : députés, présidents de région, préfets. Dans l'académie, nous avons pu en rencontrer mais la crise est intervenue et nous avons annulé de nombreux rendez-vous. Cependant des échanges ont pu avoir lieu par mail et par visioconférence.

A ce jour, peu d'informations... mais nul doute que le nouveau gouvernement va s'approprier ce dossier. Le premier ministre étant en faveur d'un transfert des responsabilités aux régions et département ... Le SNICS/FSU national et l'ensemble des bureaux académiques se réunissent fin septembre à PARIS pour le conseil National. Nul doute que des actions vont être proposées pour les semaines à venir. Nous devons nous préparer à défendre notre place à EN et DONC de nous mobiliser !!!! Il en va de l'avenir de TOUS et TOUTES à l'Education Nationale.

LES STATISTIQUES 2019/20

Le recueil des statistiques est de la responsabilité de la Direction Générale de l'enseignement scolaire ou DGESCO. Chaque année mi-juin, la DGESCO transmet des tableaux pour les statistiques... ces tableaux portent sur : les grossesses, la contraception d'urgence, la maltraitance.

Pour l'année scolaire 2019/2020, la DGESCO a annoncé une année blanche.....
Pourtant le recueil des statistiques infirmières, médecins, AS. a été effectué dans les académies....
Pour quelle utilité ?... (cf rapport de la cour des comptes)
Une nouvelle fois, le SNICS national interpelle l'administration sur le recueil des chiffres des infirmières seuls....et non globalisé SANTE SOCIAL

Si, malgré la crise sanitaire vous avez pu effectuer un recueil chiffré de votre activité, nous vous sollicitons pour nous transmettre vos chiffres par le biais du lien ci-après.
Avec VOS chiffres, le SNICS aura un réel reflet du travail effectué en présence élèves.
Cela prend quelques minutes
Le lien : <https://framaforms.org/snicsfsu-enquetes-statistiques-infirmieres-en-2019-2020-1593088028>

CRISE SANITAIRE COVID 19

Le coronavirus (COVID-19), dans un contexte de pandémie mondiale, a affecté la santé physique de nombreuses personnes et/ou de leurs proches, mais aussi leur santé psychique ou mentale avec parfois des deuils, du stress et des incertitudes ou la réactivation de traumatismes anciens. Pour certaines familles, des difficultés ou des ruptures sociales, familiales et économiques se sont ajoutées. Le confinement a pu être également à l'origine de tensions pour les adultes et les enfants et engendrer des situations de crise personnelle ou familiale, accroissant parfois leurs fragilités et leurs difficultés.
D'autres ont été ravis de rester dans le cocon familial.
Avec le déconfinement, nous avons navigué en eaux troubles... jusqu'aux vacances.
Après un été, où chacun a tenté de profiter de ses vacances dans ce contexte sanitaire, la rentrée scolaire 2020 2021 a eu lieu.
Nous déplorons un manque d'informations... en dehors de documents accessibles par tous sur internet.
Aucune attention particulière de nos collègues conseillères techniques.

LES ENJEUX

Permettre aux élèves de maintenir ou de retrouver des conditions de vie scolaire propices aux apprentissages :

- Soutenir les élèves dont un proche est décédé du COVID-19 ou des conséquences de la crise sanitaire ;
- Assurer des missions d'accompagnement, d'évaluation et de prévention psychosociale pour tous les élèves,
- Faciliter la reprise d'un rythme scolaire et le réinvestissement des élèves ;

Une attention particulière sera donc portée aux situations suivantes :

- Affection par le virus du COVID-19 des élèves eux-mêmes ou leurs proches,
- Décès ayant impacté l'entourage plus ou moins proche de l'élève; processus et rituels de deuil n'ayant pas pu être mis en place,
- Conditions difficiles de confinement (espaces restreints, conflits intergénérationnels, isolement, désorganisation...),
- Témoins de violences intrafamiliales et/ou eux-mêmes victimes de violence,
- Troubles de stress post-traumatiques,
- Evitement des tâches scolaires à distance, décrochage scolaire, voire social,
- Victimes de cyber harcèlement,
- Modification ou inversion des rythmes de vie,
- Troubles anxieux et/ou somatiques, signes de dépression,
- Troubles en lien avec les addictions, la surexposition aux écrans, l'alimentation,
- Rupture familiale, sociale ou économique (perte d'emploi d'un parent, perte de ressources financières...),
- Rupture des suivis médicaux, psychologiques, éducatifs, judiciaires et sociaux,
- Peur du déconfinement, appréhension à retrouver la vie collective,
- Peur des risques de nouvelle contamination.

Les attributions des infirmiers-ères sont d'assurer l'accueil, l'écoute et les soins infirmiers préventifs et curatifs ainsi que la prévention des problèmes essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être) et qui nécessitent des réponses adaptées et personnalisées, notamment d'écoute, afin de déterminer leurs besoins de santé.

Les documents sur lesquels nous devons nous appuyer :

Le protocole sanitaire rentrée 20 21

La fiche « cas suspect »

La FAQ (foire aux questions) rentrée 20 21

Le livret des parents pour la rentrée

Pour les mesures générales : le décret 2020-860 du 10 juillet 2020

Pour les personnels vulnérables : circulaire relative à la prise en compte dans la FPE de l'évolution de l'épidémie Covid 19, du 1^{er} septembre 2020.

Fiche entretien des locaux de l'infirmier.

Vous pouvez retrouver ces documents sur notre site : <https://snics-fsu-lille.jimdofree.com/>

Ci-après une petite synthèse de la conduite à tenir en cas de COVID 19

ROLE DES PARENTS

Ils ont un rôle essentiel :

Surveiller l'apparition de symptômes

Prendre la température au domicile. Si supérieur à 38°, l'enfant reste en classe.

Garder leur enfant au domicile si suspicion pour l'élève, sa famille ou si positif.

Informez l'établissement de l'absence.

Appliquez quotidiennement les gestes barrières.

ROLE DES INFIRMIERES DE L'EDUCATION NATIONALE

Lors d'un passage à infirmerie, constat de symptômes :

Une fièvre, d'apparition brutale, supérieure à 38° ;

Une fatigue importante ;

Des douleurs musculaires inexplicables ;

Des maux de tête ;

Une diminution ou perte du GOUT et de l'ODORAT ;

Une diarrhée.

La conduite à tenir :

isolement à l'infirmerie (dans une pièce destinée à cela) pour éviter les contacts.

port d'un masque FFP2 ;

appel des parents ;

les parents doivent demander un avis médical puis informer

l'établissement du résultat :

SOIT retour avec un certificat médical qui précise la durée d'éviction ;

SOIT isolement 14 jours (donc pas de CM obligatoire.....)

En cas de cas de COVID 19 confirmé dans l'établissement (adulte ou élève) :

si élève : les parents informent l'établissement du résultat du test ;
isolement de l'élève ou de l'adulte MINIMUM 10 jours.

Le chef d'établissement informe l'Inspection académique qui informe l'ARS.

Le chef d'établissement établit une liste des personnes « contact »

Eviction des personnes contacts

Retour si pas de contact à risque

L'ARS est responsable du recensement, de l'information et du suivi des contacts à risque.

L'ARS arrête la stratégie de dépistage adapté

Le chef d'établissement informe les personnels et les parents de la situation.

Situation de l'élève dont l'un des parents est un cas confirmé

Ou présente les symptômes du COVID 19 :

Eviction scolaire maximum 14 jours

Continuité pédagogique au domicile.

ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'INFIRMERIE

L'ENTRETIEN SE FAIT AU QUOTIDIEN

La porte principale de l'infirmerie devra être fermée à clef.

Pendant l'entretien, l'agent s'assurera que personne ne s'introduise dans les locaux.

L'ORDRE D'ENTRETIEN :

1^{er}) Aération des pièces en ouvrant la ou les fenêtres, la porte, afin de créer un flux d'air

2^e) surfaces diverses : entretien du haut vers le bas :

Bureau infirmier, médical et Assistante sociale, etc....

Ne pas utiliser d'agents détergent-désinfectant sur le matériel informatique

Remettre en place ce qui a été déplacé lors du nettoyage (clavier...)

Espace accueil et repos : tables, chaises, fauteuil, lit et table d'examen.

Nettoyer avec une lavette imbibée d'un détergeant-désinfectant les poignées de porte entre chaque pièce ainsi que les combinés téléphoniques, les interrupteurs.

3^e) Matériel médical :

Nettoyer le chariot de soins : plan de travail, bassine et divers si non effectué ;

Le matériel souillé, à risque infectieux évident, sera éliminé par l'infirmière.

4^e) Evier et Lavabos :

Nettoyer les lavabos et la robinetterie avec un produit adapté puis rincer.

Désinfecter avec un détergent-désinfectant avec une lavette réservée à cet usage.

Réarmer si nécessaire le savon, l'essuie mains.

5^e) Les sanitaires :

Nettoyage et désinfection des WC, des poignées de porte, des interrupteurs.

Réarmer si nécessaire le papier toilette.

6^e) Enlèvement des déchets :

Vérifier et vider l'ensemble des poubelles dans chacune des pièces (avec des gants à usage unique)

Fermer les sacs poubelles contenant les déchets et les remplacer par des sacs neufs.

L'ensemble des poubelles seront reposées à leur place (ne pas poser sur bureau, table,...)

Le bac à papier est vidé selon protocole de l'établissement.

7^e) Entretien des sols :

Dépoussiérage humide : balayage humide avec un balai trapèze muni d'une semelle à usage unique pré-imprégnée avec la technique des « huit ».

Puis lavage des sols.

8^e) refermer fenêtre et portes.

9^e) compléter la feuille de suivi d'entretien des locaux

ACTUALITES ACADEMIQUES

LE MOUVEMENT 2020

Bien qu'il ne soit plus à l'ordre du jour, ce que nous regrettons fortement, nous souhaitons aborder le mouvement 2020. De nouvelles modalités laissent les représentantes des personnels dans l'opacité.

L'ouverture du serveur s'est faite en période de confinement. Les collègues se sont retrouvées seules face à une administration injoignable pendant le confinement, des collègues et établissements absents pour cause de congés scolaire. Les commissaires paritaires ont su se rendre disponible pour les accompagner au mieux malgré une procédure peu claire ; entre la circulaire et les informations sur AMIA.... signature du chef d'établissement ou pas..., une liste de documents à fournir ...un mail d'informations bien tardif....il était parfois difficile de s'y retrouver. Nous espérons que l'administration a tenu compte de ce contexte anxiogène pour nos collègues.

Le résultat devait être communiqué aux collègues ce vendredi 29 mai mais il a été reporté à la dernière minute faisant fi de l'inquiétude de nos collèguespour un problème en provenance du ministère et indépendant du rectorat.

Les commissaires paritaires sont très inquiets des conséquences à venir pour nos collègues sur la mobilité des personnels infirmiers.

RECOURS MUTATIONS

Cette année, avec la modification de la loi de la fonction publique, les infirmier(e)s ont eu la possibilité de demander un recours quand ils/elles n'avaient pas eu satisfaction à leur demande de mutations. **SEUL** le **SNICS** a accompagné plusieurs collègues dans leurs démarches. Nous avons donc accompagné 7 collègues durant le mois de juillet au rectorat. Sur les 7 collègues, 1 collègue a finalement pu obtenir sa mutation. Pour la majorité des autres collègues même si la demande de mutation n'a pas pu aboutir, cela a permis pour une majorité d'entre eux d'évoquer des situations de travail souvent difficiles, épuisantes auprès de la DEPA qui s'est engagé à suivre ces situations de travail complexes avec bienveillance .

CONGRES ACADEMIQUE SNICS 2020

En décembre se tiendra notre congrès national à ANGERS. Comme prévu dans nos statuts, nous devons tenir des congrès départementaux et un congrès académique entre le 21 septembre et le 15 octobre. Dans ce contexte de crise sanitaire, nous sommes tenus de respecter des consignes strictes.

REUNIONS SYNDICALES

Le SNICS organise des réunions d'informations syndicales dans toute l'académie pour être proche de vous. Elles sont ouvertes à tous et vous permettent de recueillir des informations professionnelles et personnelles et de suivre votre carrière. N'hésitez pas à y participer !! L'autorisation d'absence ne peut vous être refusée. Joindre la convocation du SNICS à votre demande d'autorisation d'absence à faire 8 jours avant.

En prévision : Arras et lille

Nous le ferons sur inscriptions, crise COVID oblige. Et si vous le souhaitez nous referons sous forme à distance. L'essai de juin à plutôt été concluant. Nous reviendrons vers vous dès que les modalités seront plus claires (prêt de salle, etc..)

SE SYNDIQUER

Pourquoi se syndiquer ?

Toute cette organisation est réalisable grâce aux cotisations syndicales qui permettent au SNICS national et académique de défendre la profession infirmière au sein de l'Education Nationale, éditer une revue à destination de tous, d'organiser les réunions, répondre aux collègues, etc.

**Alors, pour mener à bien les missions qu'ensemble nous nous donnons,
N'hésitez plus, Syndiquez-vous !
Et Ne vous trompez pas de syndicat !**

Comment adhérer ?

Renvoyer, dès maintenant, votre bulletin de cotisation en PJ à :

Frédérique MONTUY

1 rue du tertre

62500 SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM

Vous pouvez payer votre cotisation par chèque ou par prélèvement fractionné à votre choix en 2, 3, 4, 5 ou 6 fois, l'adhésion est volontaire. Elle doit être renouvelée chaque année (contrairement à certains syndicats dont l'adhésion se renouvelle automatiquement chaque année...)

66% de la cotisation est déductible des impôts, l'année qui suit la cotisation (soit en 2022 pour votre cotisation 2020/2021)

Comment est utilisée votre cotisation ?

Votre cotisation permet de faire vivre notre syndicat, le SNICS et notre fédération, la FSU :

- au niveau national : participation aux diverses instances au ministère de l'EN, de la fonction publique, aux audiences, à diverses réunions statutaires comme le conseil national et une aide financière pour le travail syndical important.
- Au niveau académique : participation aux instances au rectorat, aux réunions de la FSU (notre fédération), organisation de réunions syndicales ou de bureau académiques. Notre représentativité nous permet de bénéficier d'une décharge syndicale qui permet à 2 militantes (Valérie GRESSIER et Claire DAMADE) de pouvoir être disponible (mail, téléphone,...) pour l'ensemble des collègues de l'académie.

Vous souhaitez rejoindre les militants du SNICS et participer à la vie du syndicat, contactez-nous.
Vous serez le/la bienvenue !!!!

Nous espérons avoir l'occasion de vous rencontrer lors de nos réunions syndicales.
Dans l'attente,

Le bureau académique